



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

techniciens de laboratoire

Question écrite n° 62076

## Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des techniciens des laboratoires des centres hospitaliers. Dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir au cours de l'année 2005, cette profession souhaite que soit enfin prise en considération la revendication de la classer en catégorie active. Travaillant de jour comme de nuit et en contact direct avec des produits issus des patients, cette profession réunit les conditions pour obtenir ce classement. De plus, la gestion des plannings sous les formes actuelles risque de devenir dans l'ensemble des centres hospitaliers de plus en plus difficile. Aussi, il lui demande quelle action son ministère va entreprendre afin que cette profession soit enfin reconnue en catégorie active.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Kert](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62076

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2005, page 3441